

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

21334981

Déposé
04-06-2021

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/06/2021 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0471808295

Nom(en entier) : **AERTSSEN TERRASSEMENTS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue des Tuiliers 8
: 4480 Engis**Objet de l'acte :**STATUTS (TRADUCTION, COORDINATION, AUTRES
MODIFICATIONS), DENOMINATION, DIVERS

D'un acte reçu par le notaire Lars HANSEN, notaire associé de résidence à Antwerpen (second canton), agissant pour compte de la SRL "Deckers notarissen", dont le siège est établi à 2000 Antwerpen (district Antwerpen), Léon Stynenstraat 75B (TVA BE 0469.875.423 RPM Antwerpen division Antwerpen), le trente et un mai deux mille vingt et un, destiné exclusivement à être déposé au greffe du tribunal de l'entreprise, il apparaît que l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme "AERTSSEN TERRASSEMENTS", ayant son siège social à 4480 Engis (Hermalle-sous-Huy), Rue des Tuiliers 8, inscrite au registre des personnes morales auprès du tribunal de l'entreprise de Liège (division Huy) sous le numéro 0471.808.295, a décidé ce qui suit :

1. de changer le nom de la société avec effet immédiat en "Aertssen Infra Sud" et de modifier l'article 1 des statuts de la société comme suit :

"La société est une société anonyme, en abrégé "SA".

Son nom est : "Aertssen Infra Sud". Elle peut également utiliser le nom commercial "Aertssen Infra".

2. de modifier l'article 24 des statuts relatif à l'assemblée générale écrite et électronique conformément aux modifications du Code des sociétés et du Code des associations relatives à la participation à l'assemblée générale (loi du 20 décembre 2020).

L'unique actionnaire a fait la déclaration conformément à l'article 2:8 § 4 du Code des sociétés et des associations dans l'acte.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE :

Le Notaire Lars HANSEN

Sont déposés

- expédition de l'acte
- procurations
- statuts coördonnés

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").